

**M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth):** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, d'avoir accordé la parole à un représentant de notre grand parti national. Ma question s'adresse au premier ministre. Y aura-t-il des fêtes spéciales à Ottawa le 1<sup>er</sup> juillet pour célébrer notre fête nationale, parfois appelée la fête du Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** En effet, monsieur l'Orateur. Je n'en connais pas le détail, mais je sais que les projets vont bon train pour marquer dignement cette journée, comme l'exige une occasion aussi importante pour le Canada.

\* \* \*

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE—ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE NE SIÈGE PAS LE LUNDI 26 JUIN

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné que la fête de la Saint-Jean Baptiste tombe un samedi, la Chambre des communes s'accordera-t-elle une journée de congé pour commémorer cette fête, comme on le fera pour la Fête du Canada?

\* \* \*

#### LA GENDARMERIE ROYALE

LA FÊTE DU CENTENAIRE—L'INVITATION D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE ROYALE

[Traduction]

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question supplémentaire au sujet d'une autre célébration. Étant donné qu'on va célébrer le centenaire de la Gendarmerie royale du Canada, peut-il nous dire si l'on a invité ou non la reine ou un autre membre de la famille royale à participer aux manifestations?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a posé une question supplémentaire, et le premier ministre aura bien sûr l'occasion d'y répondre, mais je n'aime pas que les députés posent des questions supplémentaires dont ils savent fort bien eux-mêmes, j'en suis sûr, qu'elles n'en sont pas vraiment. Il me faut donner la parole aux députés dans un certain ordre. On pourrait toujours rattacher une question à une autre, et nous pourrions avoir 35 questions supplémentaires au cours d'une période des interpellations. Ce n'est pas la bonne manière de procéder, mais dans ce cas-ci, puisque la question a maintenant été posée et qu'elle est importante, le premier ministre peut y répondre.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le solliciteur général a tenu une conférence de presse pour annoncer les manifestations prévues pour célébrer comme il convient le centenaire de la Gendarmerie royale du Canada. Je pourrais ajouter qu'à titre de chef du gouvernement, je reçois souvent des gouvernements provinciaux ou municipaux, ou d'autres associations, des requêtes me demandant d'inviter la reine au Canada. Par égard pour la santé de cette dernière, le gouvernement ne peut toujours accéder à ces requêtes, mais chacune d'entre elles est prise en considération.

#### LA DÉFENSE NATIONALE

LES INDEMNITÉS DE SERVICE OUTRE-MER ET LES FLUCTUATIONS DU CHANGE

**M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale. Le gouvernement fait-il quoi que ce soit à l'égard des indemnités de service outre-mer—monsieur l'Orateur, je vois que le secrétaire parlementaire est maintenant parti, mais je vais poser ma question de toute façon. Le gouvernement fait-il quoi que ce soit à l'égard des indemnités de service outre-mer à l'intention des membres des forces armées du Canada, étant donné les difficultés auxquelles se heurtent bon nombre d'entre eux, en particulier en Allemagne, à cause du taux de change entre le mark allemand et le dollar canadien?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de porter cette question à l'attention du ministre de la Défense nationale, qui devrait être ici demain.

\* \* \*

#### LES RELATIONS OUVRIÈRES

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

[Français]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Étant donné que la grève des débardeurs paralyse actuellement les ports du Québec depuis plusieurs semaines, l'honorable ministre peut-il dire s'il y a eu progrès des négociations en cours et si nous pouvons espérer que ce conflit préjudiciable à tout le commerce du Québec prendra fin bientôt?

[Traduction]

**L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'autres faits à communiquer à la Chambre pour le moment.

QUÉBEC—LA GRÈVE DES DÉBARDEURS—LE TÉLÉGRAMME DE L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS DU QUÉBEC—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

[Français]

**M. Georges Valade (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable ministre du Travail une question supplémentaire.

A-t-il pris connaissance d'un télégramme envoyé au très honorable premier ministre du Canada, hier ou ce matin, par l'Association des camionneurs du Québec, dans lequel on s'inquiète de la situation qui risque de mettre en danger les 1,000 emplois des personnes associées à l'industrie du camionnage? Si telle est le cas, quelle réponse l'honorable ministre entend-il donner à cette association, ou quelles mesures entend-il prendre pour empêcher que les camionneurs risquent de perdre leur emploi?

[Traduction]

**L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore vu le télégramme. Je pourrais répéter, cependant, qu'une procédure est à la disposition des deux parties, conjointement ou individuel-